



LD le droit stricto sensu
Réseau d'avocats



**SELARL DURANCEAU PARTENAIRES
& ASSOCIES**

Maitre Delphine DURANCEAU
Domaine des Plantiers
150 Route de Berre
13 510 EGUILLES
Tel : 04.42.27.45.56 – Fax : 04.42.53.36.32
Site web: www.dpa-avocats.com

SELARL AQUILEX

Maitre Guillaume FRANCOIS
12 Boulevard Jean Lacoste
40000 MONT-DE-MARSAN
Te: 05 58 75 68 00 - Fax: 05 58 75 43 64
Site web : www.aquilex.fr

www.dpa-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommé « LES JARDINS DE L'OCEAN », sis Chemin Rural n°6 de l'Herte de Pierrot, Lieudit « Maurié », 40170 BIAS (LANDES) cadastré à ladite commune **SECTION AA numéro 1** pour une contenance de 01ha 52a et 61ca, les biens et droits immobiliers ci-après désignés :

-Lot n°132 : consistant en un **appartement** de type T4 de 80 m² environ avec terrasse de 5 m² environ, situé dans le Bâtiment îlot 11, portant le n°42 sur le Plan de masse. Et la jouissance exclusive et particulière d'un jardin d'une superficie de 153,20 m², Et les deux cent vingt-neuf/dix millièmes (229/10000ème) de la propriété du sol et des parties communes générales. Et les trente-quatre 34/100èmes des parties communes particulières au bâtiment ilot 11.

-Lot n°65 : consistant en un **garage** portant le n°65 sur le Plan de masse Et les quinze/dix millièmes (15/10000ème) de la propriété du sol et des parties communes générales.

-Lot n°55 : consistant en un **parking** portant le n°55 sur le Plan de masse Et les quatre/dix millièmes (4/10000ème) de la propriété du sol et des parties communes générales.

Tels que lesdits biens existent, se poursuivent et comportent avec tous immeubles par destination pouvant en dépendre, sans aucune exception ni réserve.

MISE A PRIX : 30 000,00 €
(TRENTE MILLE EURO)
(FRAIS DES POURSUITES PAYABLES EN SUS,
Y COMPRIS TVA)

ADJUDICATION FIXEE AU **JEUDI VINGT CINQ (25) JANVIER 2018 à 14H30**, à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance de MONT DE MARSAN, 10 Rue Maubec, 40000 MONT DE MARSAN, à la vente aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur des biens immobiliers ci-dessus désignés.

OCCUPATION : Les biens étaient occupés par des locataires suivant contrat de bail ayant pris effet le 28.12.2013 par l'intermédiaire de l'agence immobilière Guy Hocquet sise à MIMIZAN (40200). L'occupation actuelle est inconnue.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION : L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente n°16/00025, déposé le 25 avril 2016 par Maître Guillaume FRANCOIS, avocat associé de la SELARL AQUILEX, au Greffe du Juge de l'Exécution près le T.G.I de MONT DE MARSAN, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat postulant près le Tribunal de Grande Instance de MONT DE MARSAN.

A PEINE DE NULLITE, et conformément aux dispositions de l'article R322-41 du Code des Procédures Civiles d'Exécution, cet Avocat devra s'être fait remettre, préalablement aux enchères, une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10% du montant de la mise à prix.

SURENCHERE : de 10 % possible dans les dix jours de l'adjudication, par un avocat inscrit au barreau de MONT DE MARSAN.

VISITE PAR LA SELARL MAURY Virginie :
Le VENDREDI 5 JANVIER 2018 de 12h00 à 13h00.

Signé : Guillaume FRANCOIS
Avocat Associé.